

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 7 juillet 2017

Ordre du jour :

- 1) Préparation du Forum des Associations de Coudun du samedi 2 septembre 2017,
- 2) Reprise des travaux d'aménagement après la fermeture,
- 3) Questions diverses.

Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 18h à la salle Lionel Rousseaux. H. Rollet, P. Corbin, G. Leroy étant excusés et R. Delacuisine absent, 7 membres du Conseil assistaient à cette réunion.

1) Préparation du forum des associations du 2 septembre 2017

Le Forum des Associations de Coudun est prévu le samedi 2 septembre 2017, de 14h à 18h, avec préparation le matin. Aucune réunion de concertation n'est prévue d'ici au 2 septembre.

Le Président et le Trésorier, administrateurs à la Fédération, nous informent sur le déroulé de la journée et nous fournissent le document joint (demande et réponse de la Fédération). Rendez-vous est pris le samedi 2 septembre au « bâtiment bleu » à partir de 9h30. Une surveillance est à prévoir de 12h à 14h.

2) Reprise des travaux après la fermeture

La fermeture est fixée le dimanche 17 septembre 2017.

Par courrier du 30 mars 2017, le Préfet, sollicité par la Fédération, a donné un accord favorable pour des travaux de réfection de déflecteurs sur un secteur déterminé (aval du « pont des braconniers » à l'entrée du « pré tortue »), à la suite de l'expertise des techniciens de la Fédération le 24 avril 2017. Il rappelle dans ce courrier que les travaux dans l'eau doivent être interrompus entre le 15 novembre 2017 et le 20 mars 2018. Il est donc décidé de commencer les travaux le samedi 23 septembre 2017 et de les terminer au plus tard le dimanche 19 novembre 2017.

Ce système semble efficace (vers Bienville), le Secrétaire propose donc de réhabiliter certains déflecteurs par tressage avec des branches. On pourrait ainsi gagner du temps et le travail serait moins pénible.

3) Questions diverses

Le Président rappelle que les salles sont retenues pour le dimanche 4 février 2018 (Assemblée Générale). En revanche, pour l'ouverture, les salles semblent déjà réservées, d'autant que la date sera fixée après consultation des adhérents lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2018 (voir le compte rendu du Conseil d'Administration du 17 mars 2017).

A l'unanimité, un dédommagement, maintenu à 120 €, est confirmé au Président et au Trésorier pour leurs frais de carburant.

Le Président signale des difficultés grandissantes pour régler les achats par chèque dans beaucoup de magasins. Une carte bancaire sera bientôt nécessaire.

Le Président rappelle que la date du « lâcher » de juillet a été modifiée. En effet, cette date initialement prévue le 12 juillet et, trop proche du 14 juillet, tombait pendant la période de la fête foraine de Coudun. Cette date a donc été décalée au mardi 18 juillet.

Si toutefois les « gens du voyage » s'installaient sur le terrain de football comme la rumeur semble l'indiquer, ce « lâcher » serait reporté voire annulé.

2017 sera sans doute la dernière année de gestion du SIAVA. Pour profiter cette année encore de la subvention pour travaux (à concurrence de 1.000 €), il faudrait prévoir l'achat de matériel :

- Une batterie pour le tracteur (proposition écartée) ;
- Des waders, des lames pour les débroussailleuses et des chaînes pour les tronçonneuses ;
- Philippe Lemaire s'occupe des « tireforts » qu'il achètera et se fera rembourser par le Trésorier. De même, devant se rendre à Amiens, il se propose d'aller au magasin « Terres et Eaux » pour se renseigner au sujet d'épuisettes de pisciculture (de préférence avec filets en nylon renforcé).

Lors de leur visite le 24 avril 2017, les techniciens de la Fédération avaient évoqué la possibilité de réaliser des aménagements à partir de dépôts de cailloux dans le lit de la rivière, pour réaliser des déflecteurs et (ou) des frayères (comme à Bienville), la seule contrainte étant l'accès des camions à la rivière.

La Fédération prend à son compte les travaux ainsi que leur coût à l'exception de 10% restant à la charge de la société. Le Secrétaire propose l'aménagement d'une partie de la ligne droite, en amont du « pont du chemin de fer », de façon à créer, voire prolonger, le radier déjà existant. Le Président et le Trésorier par ailleurs administrateurs sont chargés de suivre ce dossier auprès de la Fédération.

Le Trésorier nous informe que la société compte 37 adhérents (dont un nouveau sociétaire) et, qu'au 30 juin 2017, nous avons 11.389,39 € sur le livret ainsi qu'environ 400 € sur le compte. Nous avons récupéré une subvention Fédérale de 150 € car plus de 50% des pêcheurs de la société ont pris leur permis sur Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Les secrétaires
F. Leclère et M. Leblond